

La Direction de l'Etablissement Courrier de Grenoble a reçu les organisations syndicales mardi 18 avril pour sortir du conflit

Afin de pouvoir trouver une issue au conflit, la Direction a reçu en audience les organisations syndicales SUD et CGT mardi 18 avril et a proposé un protocole de sortie de crise.

La direction de l'Etablissement Courrier de Grenoble, indique que 6 postiers sur 303 se sont déclarés grévistes ce mercredi suite au mouvement social depuis le 23 mars

La Direction a reçu en audience les organisations syndicales SUD et CGT mardi 18 avril et a proposé un protocole de sortie de crise à l'issue. Ce protocole prévoyait notamment que soit ajustée l'organisation actuelle du site :

- la répartition des différentes tâches mise en place avait permis de maintenir dans l'emploi plusieurs personnes ne pouvant plus effectuer la distribution du courrier en leur attribuant des activités de tri ; la Direction a fait connaître la possibilité que soit réalisé un bilan de l'organisation en vue d'éventuels ajustements en prenant en compte les propositions des postiers. Ce bilan est d'ores et déjà en cours avec les équipes présentes sur site depuis le 02 avril.
- Alors qu'entre 2021 et 2022, le nombre de courriers distribués, a baissé de 5930 objets par jour et le nombre de colis de 614/ jour, 17 personnes avaient été recrutées en 2022 ; la Direction a proposé de poursuivre les embauches en CDI avec 7 recrutements annoncés sur l'Etablissement de Grenoble dont 4 avec un Groupement d'Employeur Local. La Poste rappelle que la pluralité des formes de contrats est une traduction des besoins en ressources humaines et du volume d'activité confié à l'entreprise à un moment donné (remplacements maladie, maternité, renforcement saisonnier des équipes en fonction de l'activité, etc.)

Communiqué dans l'après-midi aux organisations syndicales SUD et CGT à l'issue de l'audience du matin 18 avril, le protocole de sortie de crise n'a fait l'objet d'aucune réaction ; la Direction regrette ce refus de dialogue qui ne permet pas de faire sortir du conflit les 6 derniers postiers concernés.

Enfin, contrairement à ce qu'ont pu annoncer certaines organisations syndicales, la Direction confirme qu'aucun licenciement n'est en cours suite au refus de certains agents d'accomplir les tâches demandées conformément à leur contrat de travail : les notifications écrites qui ont pu être remises aux agents concernés en attestent.

Le dispositif de continuité de service mis en place dans le respect du droit de grève permet de maintenir la distribution du courrier et des colis aux Grenoblois ; seules quelques perturbations à la marge peuvent être notées localement et ponctuellement – le plus souvent en lien avec le mouvement national contre la réforme des retraites. Les bureaux de poste continuent de fonctionner normalement.

CONTACT PRESSE

Benjamin Srajek 06 66 09 91 16 / benjamin.srajek@laposte.fr

Twitter : [@LPNews_AURA](https://twitter.com/LPNews_AURA)